



C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 8 Septembre 2022

Procès-Verbal N° 03

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory (excusé)

PRESIDENT : DALMON André

PRESENTS : SILVESTRE Bernard (Excusé), COUFFIGNAL Francis, REYNES Roger , CHAUZY Marc, PERSET Henri

La réunion est ouverte par le Président à 9h00.

Nota : Les demandes de modification de date et d'heure doivent impérativement être saisies avec la réponse du club adverse sur Footclub avant le jeudi 9h de la semaine précédant la rencontre.

Avant toute demande de modification sur Footclub, il serait souhaitable que les clubs se contactent.

Article 17 du règlement des championnats alinéa a

Les demandes de modification émanant du club organisateur, pour un décalage horaire ou un changement de jour, effectuées au plus tard le jeudi, 21 jours avant la date de la rencontre, sont acceptées de plein droit sauf décision contraire motivée de la C.D.G.C.S.

Départementale 1 (Volkswagen)

Le match Espalion 1 – Montbazens/Rignac 1 prévu initialement le dimanche 2 octobre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 1^{er} octobre 2022 à 20h00 (accord de Rignac/Montbazens).

Le match Espalion 1 – Aguessac 1 prévu initialement le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 17 septembre 2022 à 20h00 (accord de Aguessac).

Départementale 2 (Sodépol)

Le match Réquista 2 – Rance/St Juéry/St Sernin 1 prévu initialement le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 17 septembre 2022 à 20h30 (accord de Rance/St Juéry).

Départementale 3 (François ARNAUD, traiteur)

Le match Villecomtal/Mouret/Ent. 1 – Naucelle FC 2 est maintenu au dimanche 13 novembre 2022 à 15h00 (demande de Naucelle de jouer le samedi soir, refusée par Villecomtal).

Le match Capdenac UFC 1 – Naucelle FC 2 prévu initialement le samedi 17 septembre 2022 à 20h00 se jouera le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 (accord de Naucelle).

Le match Naucelle FC 2 - Bezonnnes Cau. 1 prévu initialement le dimanche 20 novembre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 19 novembre 2022 à 19h00 (accord de Bezonnnes).

Le match Chastel Nouvel 1 – Salles Curan/Curan 2 prévu initialement le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 17 septembre 2022 à 20h00 (accord de Salles Curan/Curan).

Départementale 4 (VGM)

Le match Naucelle FC 3 – Foot Rouergue 1 prévu initialement le dimanche 15 janvier 2023 à 15h00 se jouera le samedi 14 janvier 2023 à 19h00 (accord de Foot Rouergue).

Le match St Geniez d'Olt 2 – Vaillante Aumonaise 1 est maintenu au samedi 17 septembre 2022 à 20h00 (Demande de St Geniez de jouer le vendredi refusée par Vaillante Aumonaise).

Le match Méridienne d'Olt FC 2 – Colombiès 1 prévu initialement le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 17 septembre 2022 à 20h30 (accord de Colombiès).

Le match Pays Alzuréen 2 – La Bastide 1 se jouera le samedi 17 septembre 2022 à 20h00 sur le stade de Lanuéjols.

Le match La Bastide 1 – Olemps 2 non joué le samedi 3 septembre 2022 en raison d'un arrêté municipal est reporté au samedi 10 septembre 2022 à 20h30.

Le match Laissac US 2 – Margeride FC 1 est maintenu au samedi 17 septembre 2022 à 19h00 (demande de Laissac de jouer le vendredi refusée par Margeride FC).

Départementale 5 (Nutalis)

Le match Salles Curan/Curan 3 – Aguessac 3 se jouera le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 sur le stade de Curan.

Le match FS Rieupeyroux/Colombiès 3 – Pareloup Céor 2 prévu initialement le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 17 septembre 2022 à 20h30 (accord de Pareloup Céor).

Le match Chirac/Le Monastier 2 – Chanac AS 2 Pr2vu initialement le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 se jouera le même jour à 13h00 (Accord de Chanac).

Le match Foissac 2 – Combes ES 3 prévu initialement le samedi 22 octobre 2022 à 20h00 se jouera le dimanche 23 octobre 2022 à 15h00 (accord de Combes).

Le match St Germain du Teil 1 – Causse Sauveterre FC 2 prévu initialement le dimanche 18 septembre 2022 à 15h00 se jouera le vendredi 16 septembre 2022 à 20h30 (accord de Causse Sauveterre).

Coupe Occitanie (matchs reportés en raison de la coupe de France)

Les matchs : Pays Alzuréen 1 – FC Comtal 1
Montbazens/Rignac 1 – Druelle FC 1
Boussac 1 – Penchot/Livinhac 1
FS Rieupeyroux/La Salvetat 1 – Luc Primaube 1
St Geniez 1 – JS Bassun 1
Salles Curan/Curan 1 – Millau 1
St Laurent La Canourgue 1 – Bozouls 1
Aguessac 1 – FC Sources de l'Aveyron 1
Ouest Aveyron Foot 1 – Le Monastère 1

Du week end du 10 et 11 septembre sont reportés au week end du 24 et 25 septembre.

Coupe Occitanie

Le match Capdenac Port. 1 – St Georges/St Rome 1 prévu initialement le dimanche 11 septembre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 10 septembre 2022 à 20h00 (accord de St Georges).

Le match Naucelle FC 1 – RAF 3 prévu initialement le dimanche 11 septembre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 10 septembre 2022 à 19H30 (accord du RAF).

Le match Vabres l'Abbaye 1 – EFC 88 1 est maintenu au samedi 10 septembre 2022 à 20h00 (refus de EFC88 de jouer le dimanche).

Coupe des Réserves Braley

Le match St Affrique 3 – Sources de l'Aveyron 3 prévu initialement le dimanche 27 septembre 2022 à 15h00 se jouera le vendredi 23 septembre 2022 à 21h00 (accord de Sources de l'Aveyron).

Le match Capdenac UFC 2 – Naucelle FC 3 prévu initialement le dimanche 27 septembre 2022 à 15h00 se jouera le samedi 24 septembre 2022 à 20h00 (accord de Naucelle).

Forfaits

Le match Naucelle FC 3 – Ouest Aveyron Foot 3 du dimanche 4 septembre 2022 à 15h00, championnat D4 VGM poule A : 1^{er} forfait de Naucelle FC 3 : **Amende : 50€**

Le match Montbazens/Rignac 3 – Méridienne d'Olt 2 du samedi 3 septembre 2022 à 20h00, championnat D4 VGM poule A : 1^{er} forfait de Montbazens/Rignac 3 : **Amende : 50€**

Amende : Changement de Calendrier

En départementale 5, suite à la demande du club de **FC Causse Sauveterre 2** de changer de poule il a été nécessaire de refaire le calendrier.

En application de l'Article 1 alinéa 7 du règlement des championnats, il est appliqué une **Amende 60€** au club de **FC Causse Sauveterre**.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 15 septembre 2021 à 9 heures.

La réunion est clôturée à 12 heures.

La Secrétaire de séance,

F. COUFFIGNAL

Le Président,

DALMON André